

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 5

PREND ACTE

OBJET : Présentation du rapport annuel 2023 des administrateurs de la SEM Vallée Sud Mobilités

L'An deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme REIGADA	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme RADAORISOA	pouvoir à	M. VASTEL
Mme KEFIFA	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme BROBECKER
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme MERLIER Thérèse est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n°2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,

Vu la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales,

Vu les délibérations n°DEL201126_10 et n°DEL201126_11 du 26 novembre 2020 par lesquelles sont approuvés la création de la Société d'Economie Mixte (SEM) Vallée Sud Mobilités entre les villes de Clamart et Fontenay-aux-Roses ainsi que l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, les statuts de ladite SEM et la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration,

Vu les statuts de la SEM Vallée Sud Mobilités et notamment l'article 35,

Vu le rapport annuel 2023 des administrateurs de la SEM pour l'exercice 2023 et approuvé en assemblée générale ordinaire le 28 juin 2023,

Considérant que le rapport du commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice,

Considérant le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

Considérant qu'en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 35 des statuts de VALLE SUD MOBILITE, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires présentent, au minimum une fois par an, aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport annuel 2023 des administrateurs de la SEM VALLEE SUD MOBILITES pour l'exercice 2023.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Présidente de la SEM Vallée Sud Mobilités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurence STEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour le Maire par délégation
La Directrice du pôle Vie Citoyenne et Assemblées



RAPPORT ANNUEL 2023 DES ADMINISTRATEURS DE LA SEM VALLEE SUD MOBILITES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la SEM VALLEE SUD MOBILITES présentent un rapport écrit devant leur Assemblée Délibérante.

Ce rapport a pour objectif :

- de renforcer l'information de chaque collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil d'Administration ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue, si nécessaire ;
- de s'assurer que la société VALLEE SUD MOBILITES agit en conformité avec les positions et les actions engagées par chaque collectivité actionnaires.

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

I – ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Activités de la société :

A titre liminaire

L'élément le plus important de l'année 2023 est l'entrée au capital de la Ville de Chatenay Malabry :

La Ville de Chatenay Malabry a fait connaître sa volonté de rentrer au capital de la Sem Vallée Sud Mobilités. Il s'agit de la volonté affirmée compte tenu des relations qu'elle entretient avec la Sem depuis sa création il y a un an, et en particulier sur les sujets. :

- De gestions de parkings publics,
- De site de production et de distribution d'hydrogène.

Ces projets sont particulièrement structurants pour la Ville de Chatenay Malabry

Outre l'enjeu pour la Collectivité de suivre en direct ces sujets, il s'est agi pour Vallée Sud Mobilités d'asseoir sur le territoire sa crédibilité et susciter de nouveaux engouements. La Ville a proposé une entrée au capital à hauteur de 15 000 euros.

L'AGE des actionnaires de Vallée Sud Mobilités du 25 mai 2023 a constaté la réalisation effective de l'Augmentation de capital consécutive à la souscription aux actions nouvelles et a modifié corrélativement les statuts.

Elle a également nommé Monsieur Marc FEUGERE en qualité d'Administrateur, représentant la Ville de Chatenay-Malabry au Conseil d'Administration.

Le second élément capitalistique est la création effective de la Filiale Vallée Sud Immo Park :

Pour rappel, le Conseil d'Administration du 18 mai 2022 a validé la création de la filiale VALLEE SUD IMMO PARK. Les collectivités de Clamart, Fontenay aux Roses et Vallée Sud Grand Paris ont approuvé par décisions respectives du 14 décembre 2022, 12 décembre 2022 et du 15 septembre 2022 la création de cette filiale.

Le Conseil d'administration du 2 Février 2023 a validé la forme juridique de la société : une SASU avec un capital apporté en numéraire à 100% par Vallée Sud Mobilités pour 100.000 euros. Madame Veronique de la Touanne a été nommée au poste de représentant de Vallée Sud Mobilités à l'assemblée Générale de Vallée Sud Immo Park, et Présidente de Vallée Sud Immo Park.

Sur l'activité de Vallée Sud Mobilités proprement dite :

L'année 2023 est la seconde année de plein exercice des 2 principaux contrats de Vallée Sud Mobilités à savoir la gestion d'exploitation des parkings des villes de Clamart et de Chatenay Malabry. Les comptes rendus annuels d'activité établis pour chacune des collectivités locales font ressortir cette année encore une gestion optimisée de l'exploitation de ces parkings, en particulier :

Pour la Ville de Clamart :

Les résultats financiers pour le compte de la Ville (recettes des parkings et du stationnement de surface) dépassent toutes les prévisions. Pour rappel :

Recettes des parkings (régie de stationnement de la Ville)

CA 2021	387 K€
CA 2022	546 K€
CA 2023	658 K €

Soit + 70% de recettes en 2 ans à iso périmètre. Outre une fréquentation plus forte qu'en 2021, c'est essentiellement la chute du taux de panne ou d'incident de fonctionnement des barrières de péages, conjugué à la qualité d'entretien de ce service qui explique ce résultat financier tout à fait significatif.

Recettes du stationnement de surface (régie de stationnement de la Ville)

CA 2021	128 K€
CA 2022	168 K€
CA 2023	249 K €

Soit + 95% de recettes. Il est à noter que le périmètre de contrôle a évolué, passant de 1750 places à 3000 places. L'objectif en rythme de croisière est de réaliser environ 50 000 contrôles par mois.

Pour la Ville de Chatenay Malabry

Les faits marquants pour l'année 2023 sont le suivant :

L'assistance à l'ouverture et la mise en exploitation en mars 2023 du nouveau parking Lavallée au 2 avenue du Général Leclerc. Ce superbe édifice a dès son ouverture attiré un grand nombre d'abonnés, qui continue à augmenter régulièrement en raison de la livraison de nouveaux programmes de logements sur l'avenue.

L'année 2024 devrait voir ces abonnés augmenter avec l'arrivée de nouveaux programmes de bureaux.

Seule la mise en service des bornes de recharges électriques a été retardée en raison de l'absence de flux vidéos vers la police municipale, flux nécessaires au contrôle de sécurité de ces équipements.

Enfin, les désordres immobiliers suite à la livraison sont aujourd'hui en cours d'expertise par les assurances garantie décennale.

Sur le parking de l'esplanade, la fermeture des commerces jouxtant ce parking a eu un impact négatif direct sur son taux de fréquentation. Une réflexion interne à Vallée Sud Mobilités est en cours sur ce parking, réflexion qui fera l'objet d'une présentation à la Ville.

Pour terminer, le parking du centre-ville fonctionne de manière régulière et uniforme par rapport à l'année précédente.

L'année 2023 se caractérise également et pour seconde année par la signature de multiples contrats ponctuels représentant plus de 139 000 euros de chiffre d'affaires.

Cette année a également été marquée pour la filiale Vallée Sud Hydrogène par la concrétisation du projet, ce dernier passant du stade de développement au stade du lancement opérationnel, et en particulier par :

- Le succès suite à l'appel d'offres du contrat de concession de services de Vallée Sud Grand Paris et sa signature en juillet 2023 ;
- La signature en Aout 2023 du contrat EPC lançant officiellement le démarrage des travaux ;
- La pose de la première pierre en octobre 2023

Seul l'entrée au capital de la Caisse des Dépôts et Consignations a été retardée et repoussée pour l'année 2024

1.2 Filialisations :

1.2.1 VALLEE SUD HYDROGENE :

Pour rappel, la société créée le 16 décembre 2021. Elle a clôturé son second exercice d'activité le 30 septembre 2023.

L'exercice passé a pour une grande partie été consacré à la réponse à la consultation lancée par l'établissement public Vallée Sud Grand Paris. Il s'est concrétisé par la signature en juillet 2023 du contrat de Concession de services, nous ayant permis de lancer officiellement le projet. Dans la continuité, le contrat EPC a été signé le 30 Aout 2023.

Post Clôture, les permis de construire ont été déposés fin d'année 2023.

Elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires jusqu'à la mise en service des stations en 2025.

Enfin, les engagements bancaires ont été les suivants :

Arkéa banque :	préfinancement ADEME	4 302 474 euros
	GAPD au profit de VSGP	1 401 152 euros
Caisse d'Épargne	Préfinancement Région	1 600 000 euros
	Préfinancement TVA	2 475 610 euros

Le tableau de financement est le suivant :

	2023	2022	2021
Capital social	1 613 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Capitaux propres	1 865 402 €	1 754 986 €	1 567 087 €
Dettes financières	0 €	2 812 €	0 €
Disponibilités	692 882 €	690 533 €	1 299 353 €
Total Bilan	2 668 657 €	2 373 161 €	1 675 375 €
Chiffre d'affaires	1 878 696 €	1 574 371 €	121 071 €
Résultat net	95 415 €	187 899 €	-32 913 €
Effectif	17	14	7
Salaires et traitements bruts	770 343 €	589 862 €	142 160 €

Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 443 €, dont 8 025 € d'honoraires comptables (expert-comptable plus CAC) et 1265 euros de frais bancaires. Les frais de structure pour faire fonctionner la société ont été drastiquement limités, compte tenu de l'absence de chiffre d'affaires. La sobriété de gestion a été exemplaire.

Une provision pour gros entretien a été passée pour 43 945 euros. Elle correspond, pour l'exercice en cours, à la dotation au fonds de provision pour gros entretien et renouvellement conformément à l'article 33 du contrat de concession de services signé avec VSGP.

1.2.1 VALLEE SUD IMMO PARK :

La clôture du premier exercice n'interviendra qu'au 30 juin 2024.

L'année 2023 a été consacrée à la préparation de l'acquisition d'un premier parking de 200 places, celui de la Gare du grand Paris express de la Ville de Clamart. L'acte sera signé en 2024 et se poursuivra par les travaux d'aménagement de ce parking.

1.3 Situation financière de la société :

A- Chiffres clés

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à un montant de 1 874 426 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à un montant de 1 878 696 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice, se sont, quant à elles, élevées à un montant de 1 775 324 €

Le résultat d'exploitation, ressort en bénéfice pour un montant de 103 372 contre un bénéfice de 235 524 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits financiers d'un montant de 14 809 € (4 038 € en 2022) faisant ressortir un résultat financier de l'année à + 14 781 €, d'un résultat exceptionnel positif de 9 067 € et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 31 805 €, le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice net comptable d'un montant de 95 415 € contre un bénéfice de 187 899 € au titre de l'exercice précédent.**

B- Les recettes de fonctionnement

Le Chiffre d'affaires de l'année s'élève à 1 878 426 € contre 1 574 384 € réalisé au cours de l'exercice 2022.

Il se répartit de la manière suivante :

- Contrats avec la Ville de Clamart	985 453 euros (851 069 € en 2022)
- Contrat avec la Ville de Chatenay Malabry	222 688 euros (172 844 € en 2022)
- Refacturations Vallée Sud Hydrogène	341 551 euros (443 323 € en 2022)
- Autres produits d'exploitation	324 733 euros (107 148 € en 2022)
Dont contrats avec VSGP	195 540 euros

Les autres produits d'exploitation divers et transfert de charges d'exploitation représentent une somme de 4 271 € portant les produits d'exploitation de l'exercice à 1 878 696 € contre une somme de 1 574 384 pour l'exercice précédent.

C- Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 775 324 contre 1 338 860 € pour l'exercice 2022, dont 1 073 657 € de salaires et traitements (818 990 € en 2022).

D- Perspectives d'avenir

Vallée Sud Mobilités devrait fonctionner à iso périmètre en 2024, comme en atteste le budget prévisionnel présenté au conseil d'administration du 8 février 2024 similaire aux résultats de 2023 : Le résultat d'exploitation prévisionnel serait positif à hauteur de 96 006 euros. L'accent est mis cependant sur la réponse à de nouveaux marchés publics.

Concernant Vallée Sud Hydrogène, la signature du contrat de vente hydrogène avec IDFM , ainsi que l'entrée au capital de la Caisse des dépôts et Consignations restent les deux principaux jalons à atteindre, en parallèle de la poursuite de la construction des deux stations.

Concernant Vallée Sud Immo Park, L'année 2023 a été consacrée à la préparation de l'acquisition d'un premier parking de 200 places, celui de la gare du grand Paris express de la Ville de Clamart. L'acte sera signé en 2024 et se poursuivra par les travaux d'aménagement de ce parking avant mise en exploitation.

E- Tableau de financement

Vous trouverez ci-dessous le tableau de financement de l'exercice, et joint en annexe les bilans et comptes de résultat de la société :

	2023	2022	2021
Capital social	1 613 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Capitaux propres	1 865 402 €	1 754 986 €	1 567 087 €
Dettes financières	0 €	2 812 €	0 €
Disponibilités	692 882 €	690 533 €	1 299 353 €
Total Bilan	2 668 657 €	2 373 161 €	1 675 375 €
Chiffre d'affaires	1 878 696 €	1 574 371 €	121 071 €
Résultat net	95 415 €	187 899 €	-32 913 €
Effectif	17	14	7
Salaires et traitements bruts	770 343 €	589 862 €	142 160 €

II – Relations contractuelles et financières entre la société et les collectivités

2.1 Contrats avec les collectivités :

Conventions avec la Ville de Clamart

Marché public n°21-14 relatif à la gestion et l'exploitation des parkings en ouvrage et du stationnement réglementé (Lots 1 et 2) notifié le 2 novembre 2021. Avenant lot 1 notifié le 19 décembre 2022, Avenant Lot 2 notifié le 20 juillet 2022

Montant facturé en 2023 : 985 453 euros HT.

Autres interventions ponctuelles : montant facturé 52 281 euros HT.

Conventions avec la Ville de Chatenay Malabry

Marché public n°AO2118 relatif à l'exploitation des trois parcs de stationnement municipaux en date du 24 janvier 2022. Avenant notifié le 23 mai 2022

Montant facturé en 2023 : 222 688 euros

Conventions avec Vallée Sud Grand Paris

Prestations piétonnisation assurée par Vallée Sud Mobilités – Accord cadre du 1^{er} juin 2023

Montant facturé 2023 : 195 540 euros HT.

Bail locaux 28 rue de Fontenay : loyer annuel 21 682,52 euros et charges locatives 3 500 euros HT.

Conventions avec Fontenay Aux Roses

Location, entretien et approvisionnement en énergie d'un vélo à Hydrogène, facture du 5/7/2023

Montant facturé en 2023 : 2 925 € HT

2.2 Garanties d'emprunts accordées par les collectivités à la société :

Néant

2.3 Avances en compte courant accordées par les collectivités à la société :

Néant

2.4 Dividendes distribués par la société aux collectivités :

Néant

III – Contrôle et gestion des risques

3.1 Gestion des risques :

Identification des risques et de leurs traitements :

Le principal risque afférent à l'activité de Vallée Sud Mobilités est un risque commercial. Les principales sources de revenu sont liées à des appels d'offres publics, d'une durée déterminée, sans certitude de prolongation ou de renouvellement.

Couverture de ce risque :

Des efforts commerciaux sont engagés pour élargir le portefeuille clients, diversifier les prestations pour ne pas être dépendant d'un seul marché public.

3.2 Contrôles internes et externes :

Les contrôles internes portent sur les points suivants :

Personnel :

- embauche : recours systématique aux études de candidats, aucune possibilité de recrutement de gré à gré
- établissement des fiches de paies : paies et déclarations URSAFF, contrôles effectués par un cabinet d'expert-comptable extérieur

Comptabilité :

- contrôle du paiement des factures par 3 niveaux de signatures (commanditaire, DAF, Directeur)
- rapprochement bancaire : systématique par DAF et cabinet d'expertise comptable
- intervention du commissaire aux comptes tout au long de l'année

Marchés :

Vallée Sud Mobilités, en tant que société anonyme, est régie par le code de commerce et par le droit privé.

Si la société agit en mandat direct de personnes publiques, cette dernière applique les règles de passation et d'exécution des contrats qui s'appliquent à son mandant. En dehors de ce type de mandat, peu importe la nature même des opérations à réaliser, les contrats qu'elle passe avec les entreprises privées restent de droit privé. Les modalités de passation sont les suivantes :

- a. Pour les marchés inférieurs à 40 000 € HT, ils sont passés sans mise en concurrence ou publicité préalable :
- b. Pour les marchés soumis à la publicité libre jusqu'à 90 000 € HT, il est sollicité trois devis auprès des candidats potentiels.
- c. Pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT, soumis à publicité : le candidat retenu sera choisi par une commission d'appels d'offres convoquée à cet effet.

Procédure anti-corruption :

Vallée Sud Mobilités s'est engagée, au cours de l'année 2023, sous l'impulsion notamment de la Ville de Clamart, à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme, tous ces faits étant désignés sous le terme générique de corruption, en mettant en place une procédure anti-corruption.

Cette chartre, adoptée par le Conseil d'Administration du février 2024, est un document de procédure destiné aux salariés de Vallée Sud Mobilités aux fins de respecter les impératifs des normes ISO 26000 auxquels sont soumis certains de nos clients.

Aucun contrôle externe n'a à ce jour été diligenté par des organismes externes.

IX – Gouvernance de la société durant l'année écoulée

4.1 Actionnariat de la société :

Au 31 décembre 2023, le capital de 1 613 000 euros est divisé en 1 613 actions de 1 000 euros et se répartit comme suit :

- EPT Vallée Sud Grand-Paris	450 actions	
- Ville de Clamart	450 actions	
- Ville de Fontenay aux Roses	250 actions	
- Ville de Chatenay-Malabry	13 actions	(modification au cours de l'exercice)
- Arkea Banque	50 actions	
- SAFIDI	200 actions	
- OPH Clamart Habitat	200 actions	
Total	1 613 actions	

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société s'élevait à 1 600 000 €, divisé en 1 600 actions de 1 000 € chacune, entièrement libérées.

La Ville de Chatenay-Malabry est entrée au capital au cours de l'exercice 2023, suite à une résolution de l'AGE des actionnaires du 25 mai 2023 qui a constaté la réalisation effective de l'augmentation de capital consécutive à la souscription de 13 actions nouvelles au bénéfice de la Ville de Chatenay-Malabry, Cette même assemblée générale a modifié corrélativement les statuts.

Monsieur Marc FEUGERE a été désigné en qualité d'Administrateur, représentant la Ville de Chatenay-Malabry au Conseil d'Administration de la Société.

4.2 Organisation de la gouvernance :

Durant l'exercice 2023, la société a été administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres dans un premier temps, porté à 12 suite à l'augmentation de capital au bénéfice de la Ville de Chatenay-Malabry :

Pour l'EPT Vallée Sud Grand Paris :

- KEHYAYAN Serge
- BLOT Benoit
- LAFON Dominique

Pour la Ville de Clamart :

- COUPEAU Marie Laure
- SERIE Yves

- LE GOT François

Pour la Ville de Fontenay aux Roses

- HOUCINI Mohamed
- GABRIEL Jacky

Pour la Ville de Chatenay-Malabry (à compter du 25 mai 2023)

- Marc FEUGERE

Pour l'OPH Clamart habitat

- DE LA TOUANNE Véronique

Pour Arkea Banque

- MAUDUIT Olivier

Pour SAFIDI :

- GALICE Virginie

La présidence de la société est assurée par Monsieur Serge KEHYAYAN qui exerce également les fonctions de Directeur Général. Il n'y a pas de Directeurs Généraux Délégués.

4.3 Participation aux réunions statutaires :

Conseils d'administration tenus au cours de l'exercice 2023 – présence et rémunération des représentants des collectivités et des mandataires sociaux :

PRESENCE		DATES DE CONSEILS D'ADMINISTRATION					Montant des rémunérations
		02/02/2023	2/2/2023 N°2	25/05/2023	26/07/2023	05/09/2023	
Pour la Ville de Clamart	Marie-Laure COUPEAU	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
	Yves SERIE	présent	présent	présent	Absent	présent	400 €
	François LE GOT	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
Pour Vallée Sud Grand Paris	Benoit BLOT	présent	présent	présent	présent	Absent	400 €
	Dominique LAFON	présent	présent	Absent	Absent	Absent	200 €
	Serge KEHYAYAN	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
Pour la Ville de Fontenay aux Roses	Mohamed HOUCINI	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
	Jacky GABRIEL	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
Pour l'OPH Vallée Sud Habitat	Véronique DELATOUANNE	présent	présent	présent	Absente	Absente	300 €
Pour ARKEA banque	Olivier MAUDUIT	présent	présent	présent	présent	présent	500 €
Pour SAFIDI	Virginie GALICE	présent	présent	Absent	présent	présent	400 €
Pour la Ville de Chatenay Malabry	Marc FEUGERE	invité non administrateur	invité non administrateur	présent	Absent	présent	200

En qualité de Président Directeur général, Monsieur Serge KEHYAYAN a perçu une rémunération brute de 14.400 euros en 2023 conformément à la décision du Conseil d'Administration du 7 avril 2021.

Rémunérations des administrateurs au titre de 2023, conforme aux statuts portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2024 appelée à statuer sur les comptes 2023.

Assemblées Générales tenues au cours de l'exercice :

Assemblée Générale du 25 mai 2023 : Tous les représentants des actionnaires publics étaient présents.

Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023 : Le représentant de Vallée Sud Grand Paris était présent accompagné, pour les actionnaires privés, de la société SAFIDI et de l'office Vallée Sud Habitat.

ADMINISTRATEURS DE LA SEM VALLEE SUD MOBILITES :

Représentant l'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS :

- Monsieur Benoit BLOT

- Monsieur Dominique LAFON

- Monsieur Serge KEHYAYAN

Représentant la VILLE DE CLAMART :

- Madame Marie-Laure COUPEAU

- Monsieur Yves SERIE

- Monsieur François LE GOT

Représentant la VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES :

- Monsieur MOHAMED HOUCINI

- Monsieur Jacky GABRIEL

Représentant la VILLE DE CHATENAY-MALABRY :

- Monsieur MARC FEUGERE

ANNEXES

PIERRE FABRE

SA VALLEE SUD MOBILITES

Page :

3

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 138	534	1 603	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	115 173	46 199	68 973	91 696
	Immobilisations en cours	41 603		41 603	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	202 000		202 000	102 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 046		5 046	5 046	
TOTAL (II)		365 959	46 734	319 225	198 742
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 529 367		1 529 367	1 039 914
	Autres créances	116 855		116 855	41 781
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	300 000	
DISPONIBILITES	542 882		542 882	690 533	
Charges constatées d'avance	10 328		10 328	2 191	
TOTAL (III)		2 349 431		2 349 431	2 074 420
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 715 390	46 734	2 668 657	2 273 161
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 046	5 046
(3) dont créances à plus d'un an					

PIERRE FABRE

SA VALLEE SUD MOBILITES

Page :

4

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 613 000	1 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 261	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	154 987	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	739	
	Report à nouveau		(32 912)
	Résultat de l'exercice	95 415	187 899
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	1 865 402	1 754 986	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		2 812
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 306	237 740
	Dettes fiscales et sociales	522 577	272 269
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 371	5 353	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	803 254	518 175	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 668 657	2 273 161	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		95 415,37	187 898,81
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		803 254	388 443
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

PIERRE FABRE

SA VALLEE SUD MOBILITES

Page :

5

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 874 426		1 874 426	1 574 371
	Montant net du chiffre d'affaires	1 874 426		1 874 426	1 574 371
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 855	
	Autres produits			416	13
	Total des produits d'exploitation (1)			1 878 696	1 574 384
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			626 718	489 723
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 206	11 631
	Salaires et traitements			770 343	589 862
	Charges sociales du personnel			303 314	229 128
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			36 082	10 009
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			10 661	8 507	
Total des charges d'exploitation (2)			1 775 324	1 338 860	
RESULTAT D'EXPLOITATION				103 372	235 524

PIERRE FABRE

SA VALLEE SUD MOBILITES

Page :

6

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		103 372	235 524
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 809	4 038
Total des produits financiers		14 809	4 038
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	28	
Total des charges financières		28	
RESULTAT FINANCIER		14 781	4 038
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		118 153	239 562
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 067	
Total des produits exceptionnels		9 067	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 067	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		31 805	51 663
TOTAL DES PRODUITS		1 902 572	1 578 422
TOTAL DES CHARGES		1 807 157	1 390 523
RESULTAT DE L'EXERCICE		95 415	187 899
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



FCN

EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_2-DE

VALLEE SUD MOBILITES SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE

28 Avenue de la Redoute
92260 Fontenay Aux roses

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

83-85 boulevard de Charonne - 75011 PARIS - Tél. 01 400 954 54
Fax 01 400 954 56 - E-mail paris@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 €- Siège social : 160 Rue Louis Victor de Broglie - 51430 Bezannes • RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne - Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Reims, Membre de la MGI. Association Internationale d'Experts-Comptables - Société référencée au PCAOB



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

VALLEE SUD MOBILITES
28 Avenue de la Redoute
92260 Fontenay aux roses

A l'assemblée générale de la société VALLEE SUD MOBILITES,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.E.M. VALLEE SUD MOBILITES relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les caractères raisonnables des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

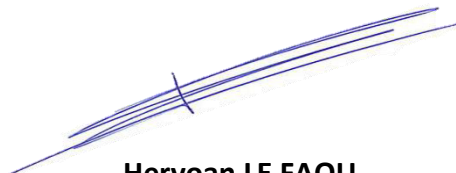
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 24 mai 2024

FCN

Commissaire aux comptes



Hervan LE FAOU

Associé

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✘ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✘ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✘ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✘ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✗ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

VALLEE SUD MOBILITES
28 Avenue de la Redoute
92260 Fontenay aux roses

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 138	534	1 603	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	115 173	46 199	68 973	91 696	
Immobilisations en cours	41 603		41 603		
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	202 000		202 000	102 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 046		5 046	5 046	
TOTAL (II)	365 959	46 734	319 225	198 742	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 529 367		1 529 367	1 039 914
	Autres créances	116 855		116 855	41 781
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 000		150 000	300 000	
DISPONIBILITES	542 882		542 882	690 533	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 328		10 328	2 191
	TOTAL (III)	2 349 431		2 349 431	2 074 420
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 715 390	46 734	2 668 657	2 273 161	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 046	5 046
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 613 000	1 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 261	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	154 987	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	739	
	Report à nouveau		(32 912)
	Résultat de l'exercice	95 415	187 899
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 865 402	1 754 986
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		2 812
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 306	237 740
	Dettes fiscales et sociales	522 577	272 269
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 371	5 353	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	803 254	518 175
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 668 657	2 273 161
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	95 415,37	187 898,81
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	803 254	388 443	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 874 426		1 874 426	1 574 371
	Montant net du chiffre d'affaires	1 874 426		1 874 426	1 574 371
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 855	
	Autres produits			416	13
Total des produits d'exploitation (1)				1 878 696	1 574 384
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			626 718	489 723
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 206	11 631
	Salaires et traitements			770 343	589 862
	Charges sociales du personnel			303 314	229 128
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			36 082	10 009
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			10 661	8 507	
Total des charges d'exploitation (2)				1 775 324	1 338 860
RESULTAT D'EXPLOITATION				103 372	235 524

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		103 372	235 524
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 809	4 038
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		14 809	4 038
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	28	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	28	
RESULTAT FINANCIER		14 781	4 038
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		118 153	239 562
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 067	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		9 067	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 067	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		31 805	51 663
TOTAL DES PRODUITS		1 902 572	1 578 422
TOTAL DES CHARGES		1 807 157	1 390 523
RESULTAT DE L'EXERCICE		95 415	187 899
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 31/12/2023

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 668 657 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 902 572 euros** et un total **charges de 1 807 157 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 95 415 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

L'activité de gestion des parkings a débuté au quatrième trimestre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations Financières

La société Vallée Sud Mobilités détient une prise de participation dans la société Vallée Sud Hydrogène pour un montant de 102 000€ avec un pourcentage de détention de 51% du capital.

La société Vallée Sud Mobilités a réalisé une prise de participation dans la société Vallée Sud Immo Park pour un montant de 100 000 € avec un pourcentage de détention de 100% du capital.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres			2 138			2 138
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 138			2 138
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers			8 975			8 975
Matériel de transport	83 867					83 867
Matériel de bureau, mobilier	18 481		3 850			22 331
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			49 828		8 225	41 603
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 348		62 653		8 225	156 775
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	102 000		100 000			202 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	5 046					5 046
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	107 046		100 000			207 046
TOTAL	209 393		164 791		8 225	365 959

PIERRE FABRE

SA VALLEESUD MOBILITES



Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		534		534
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		534		534
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		1 028		1 028
	Matériel de transport	5 094	27 637		32 730
	Matériel de bureau, mobilier	5 558	6 882		12 440
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 652	35 547		46 199	
TOTAL		10 652	36 082		46 734

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 046	5 046	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 529 367	1 529 367	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	45 295	45 295	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 918	4 918	
	Impôts sur les bénéfices	19 859	19 859	
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 656	42 656	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	4 127	4 127		
Charges constatées d'avances	10 328	10 328		
TOTAL DES CREANCES		1 661 595	1 661 595	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	264 306	264 306		
	Personnel et comptes rattachés	71 279	71 279		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 341	77 341		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	364 406	364 406		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 551	9 551		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	16 371	16 371			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		803 254	803 254		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		1 313 354
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	<i>1 313 354</i>	1 313 354

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		334 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS F.A.R.</i>	217 323	217 323
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES PAYES A PAYER</i> <i>PERSONNEL - AUTRES C.A.P.</i> <i>CH. SOC. SUR CONGES A PAYER</i> <i>AUTRES CH. SOCIALES A PAYER</i> <i>CHARGES A PAYER</i> <i>CH. A PAYER - CONTRIBUTION FORMATION PRO</i>	40 013 30 300 16 607 12 726 647 2 645	102 938
Autres dettes <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	14 267	14 267

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 328	10 328
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 328

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

VALLEE SUD MOBILITES
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE

28 Avenue de la Redoute
92260 Fontenay Aux Roses

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

VALLEE SUD MOBILITES

28 Avenue de la Redoute
92260 Fontenay Aux roses

A l'assemblée générale de la société VALLEE SUD MOBILITES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec S.A.S VALLEE SUD HYDROGENE

Personne concernée : Serge KEHYAYAN, Président de VALLEE SUD HYDROGENE (filiale de la SAS VALLEE SUD MOBILITES)

Nature de la convention : refacturation des coûts d'études, de structure, de main d'œuvre en phase développement du projet


Autorisation préalable par : le conseil d'administration du 3 novembre 2022

Motifs justifiant l'intérêt pour la société : Pour améliorer la qualité de l'air et favoriser le développement des motorisations propres, VALLEE SUD MOBILITES a souhaité, sous l'impulsion de ses actionnaires, soutenir l'émergence d'un écosystème hydrogène. Dans ce cadre, Vallée Sud Mobilités a décidé d'investir massivement dans un projet de production et de distribution d'hydrogène par électrolyse de l'eau, en réalisant une station de production d'hydrogène vert de 3MW et deux stations de distribution (le « Projet »). Le Projet est codéveloppé avec la société VALLEE SUD MOBILITES, actionnaire à 51% de la S.A.S VALLEE SUD HYDROGENE.

Au titre de l'exercice 2023, la société a comptabilisé un produit non encore facturé à hauteur de 266.193,57 € Hors taxes.

Fait à Paris, le 27 mai 2024

FCN
Commissaire aux comptes



Hervoan LE FAOU
Associé